



CS\_2024\_60

## Extrait du registre des délibérations du COMITÉ SYNDICAL Séance du 29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf novembre, à neuf heures trente, se sont réunis, Salle des Fêtes Raphaël Hardy à MOUZILLON, sur convocation adressée le vingt-deux novembre deux mille vingt-quatre, les membres du Comité Syndical, sous la présidence de Frédéric MILLET, Président.

### PRESENTS :

**CHÂTEAUBRIANT-DERVAL** : Mmes Édith MARGUIN, Marie-Irène BOUIN et M. Philippe CADOREL ; **ESTUAIRE ET SILLON** : MM. Yves TAILLANDIER, Pierre LAUDEN et Patrick CORBEL ; **RÉGION DE BLAIN** : MM. Jean-François RICARD et Martin PELÉ ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOZAY** : Mme Noëlle MARTEAU et M. Jean-Luc GRÉGOIRE (*pouvoir reçu de Joël ARIZA*) ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : Mme Christine CHEVALIER (*pouvoir reçu de Arnel VION*), MM. Yves DAUVE et Paul SEZESTRE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : MM. Jean-Michel CLAUDE, Jacques PRAUD, Patrick BUCHET et Laurent MERCIER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. Frédéric MILLET (*pouvoir reçu de Jean-Michel BRARD*), Didier BROUSSARD et Philippe JOUNY ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : MM. Raymond CHARBONNIER, Alain COUTRET, Pascal ÉVAIN et Mme Marie-Line BOUSSEAU ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : M. Mickaël DERANGEON (*pouvoir reçu de Fabrice SANCHEZ*) ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Claude CAUDAL et Patrick PRIN ; **REDON AGGLOMÉRATION** : M. Jacques LEGENDRE ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Jean-Emmanuel CHARRIAU, Jean-Guy CORNU, Pascal DABIN, Jean-Marc JOUNIER, Youssef KAMLI, Frédéric LAUNAY, Pascal PAILLARD, Denis THIBAUD, Jean-Yves ARTAUD et Thierry COIGNET.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc JOUNIER

Titulaires : 57

Quorum : 29

Présents : 38

Votants : 42

Pouvoirs : 4

### ABSENTS EXCUSES :

**CHÂTEAUBRIANT-DERVAL** : MM. Philippe PADIOLEAU et Lionel MUSTIERE ; **ESTUAIRE ET SILLON** : M. Yoann DORNER ; **RÉGION DE BLAIN** : M. Joël ARIZA (*pouvoir donné à Jean-Luc GREGOIRE*) ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : MM. Jean-Luc BESNIER, Arnel VION (*pouvoir donné à Christine CHEVALIER*) et Jean-François CHARRIER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : Mme Christine BLANCHET et M. Joël JAMIN ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : M. David MOISAN ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : M. Laurent ROBIN ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Daniel BENARD, Patrick BERNIER, Cédric BIDON, Yvon JACOB, Luc NORMAND, Thierry RICCI et Jean-Michel BRARD (*pouvoir donné à Frédéric MILLET*) ; **REDON AGGLOMÉRATION** : M. Fabrice SANCHEZ (*pouvoir donné à Mickaël DERANGEON*) ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Bernard BELLANGER, Hervé CREMET, Joseph LANCREROT, Thierry GRASSINEAU et Vincent YVON.

## **VOTE DU BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES 2025 POUR LES TRAVAUX ET PRESTATIONS ANNEXES**

Le Bordereau de Prix Unitaires (BPU) d'atlantic'eau est l'outil permettant de facturer les travaux de branchement et les prestations annexes à un tarif unique pour tous les abonnés du territoire. Il définit également les pénalités applicables aux abonnés. Il est mis à jour chaque année. Les recettes sont encaissées puis reversées intégralement à atlantic'eau par les délégataires. Leurs rémunérations se font à l'aide du bordereau de chaque délégation de service public.

Le bilan de l'équilibre dépenses/recettes pour l'exercice 2023 montre un solde favorable de près de 9,6 %.

Pour rappel, en 2024, le BPU n'a pas été modifié par rapport à celui de l'année 2023 (augmentation de 15 % entre 2022 et 2023).

Les premières actualisations des prix des délégataires possibles pour 2025 varient de -0,25 % à 2,68 % supplémentaires.

Par ailleurs, les évolutions du nombre de travaux réalisés en 2023 sont à la baisse par rapport à 2022 et les tendances 2024 ne sont pas à la hausse.

Il apparaît donc nécessaire d'augmenter les tarifs pour le BPU 2025 afin de maintenir un équilibre des dépenses et des recettes.

### **Il est ainsi proposé au comité syndical :**

- **d'augmenter les tarifs du BPU 2024 de 2,5 % pour le BPU 2025**

Suite à ces informations,

### **Le Comité syndical,**

**Vu le Code général des Collectivités territoriales,**

**Vu le projet de bordereau de prix unitaires 2025,**

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE, à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER les tarifs 2025 du Bordereau de Prix Unitaires pour les travaux de branchements et prestations annexes présentés en annexe,**

**- D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,  
Le Président,



Frédéric MILLET

CS\_2024\_60

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
  - sa transmission en Préfecture le 03/12/2024

- sa publication sur le site [www.atlantic-eau.fr](http://www.atlantic-eau.fr) le 03/12/2024

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication.

**Bordeau des Prix Unitaires d'atlantic'eau  
Comparaison tarifs 2024 et 2025  
TRAVAUX ET PRESTATIONS ABONNES**

		unité	Prix unitaire € HT	Prix unitaire € HT	Evolution 2024/2025
BRANCHEMENTS		2024		2025	
<b>1</b>	<b>Réalisation de branchement neuf pour une longueur inférieure ou égale à 7 ml (mesuré à partir de l'axe de la voie ou à partir de la canalisation de distribution dans le cas des rues canalisées de chaque côté), terrassement et toute sujétion incluse, y compris l'ensemble de prise en charge électro-soudé si raccordement sur canalisation en PEHD, la pose et la fourniture du compteur et du clapet anti-retour type EA et en respectant le CCTP travaux de la Collectivité</b>				
1.1	Travaux réalisés sous chaussée non revêtue				
1.1.1	- Diamètre nominal 20mm -Extérieur 25mm	Ft	867 €	889 €	2,5%
1.1.2	- Diamètre nominal 25mm -Extérieur 32mm	Ft	948 €	972 €	2,5%
1.1.3	- Diamètre nominal 30mm -Extérieur 40mm	Ft	1 091 €	1 118 €	2,5%
1.1.4	- Diamètre nominal 40mm -Extérieur 50mm	Ft	1 377 €	1 411 €	2,5%
1.1.5	- Diamètre nominal 60mm	Ft	2 352 €	2 411 €	2,5%
1.1.6	- Diamètre nominal 80mm	Ft	3 095 €	3 172 €	2,5%
1.1.7	- Diamètre nominal 100mm	Ft	3 590 €	3 680 €	2,5%
1.2	Travaux réalisés sous chaussée revêtue				
1.2.1	- Diamètre nominal 20mm -Extérieur 25mm	Ft	1 021 €	1 047 €	2,5%
1.2.2	- Diamètre nominal 25mm -Extérieur 32mm	Ft	1 095 €	1 122 €	2,5%
1.2.3	- Diamètre nominal 30mm -Extérieur 40mm	Ft	1 225 €	1 256 €	2,5%
1.2.4	- Diamètre nominal 40mm -Extérieur 50mm	Ft	1 546 €	1 585 €	2,5%
1.2.5	- Diamètre nominal 60mm	Ft	2 476 €	2 538 €	2,5%
1.2.6	- Diamètre nominal 80mm	Ft	3 219 €	3 299 €	2,5%
1.2.7	- Diamètre nominal 100mm	Ft	3 713 €	3 806 €	2,5%
<b>2</b>	<b>Plus-value pour réalisation de branchement au-delà de la longueur forfaitaire de 7ml (mesuré à partir de l'axe de la voie ou à partir de la canalisation de distribution dans le cas des rues canalisées de chaque côté)</b>				
2.1	Diamètre nominal 20mm -Extérieur 25mm	ml	41 €	42 €	2,5%
2.2	Diamètre nominal 25mm -Extérieur 32mm	ml	43 €	44 €	2,5%
2.3	Diamètre nominal 30mm -Extérieur 40mm	ml	48 €	49 €	2,5%
2.4	Diamètre nominal 40mm -Extérieur 50mm	ml	70 €	72 €	2,5%
2.5	Diamètre nominal 60mm	ml	85 €	87 €	2,5%
2.6	Diamètre nominal 80mm	ml	101 €	104 €	2,5%
2.7	Diamètre nominal 100mm	ml	139 €	142 €	2,5%
<b>3</b>	<b>Modification d'un branchement existant</b>				
3.1	Forfait déplacement et main d'oeuvre pour petite intervention, compris terrassement manuel si nécessaire, d'une durée inférieure à 1 heure	Ft	66 €	68 €	2,5%
3.2	Plus value au prix 3.1 pour heure supplémentaire	h	53 €	54 €	2,5%
3.3	Forfait déplacement et main d'oeuvre pour intervention avec terrassement à l'aide d'engin mécanique, d'une durée inférieure à 2 heures	Ft	247 €	253 €	2,5%
3.4	Plus value au prix 3.3 pour heure supplémentaire	h	130 €	133 €	2,5%
3.5	Fourniture et mise en œuvre de matériaux sable ou grave en remblai, évacuation des déblais	m <sup>3</sup>	43 €	44 €	2,5%
3.6	Démolition et réfection à l'identique de surface en matériaux enrobé, ciment ou béton	m <sup>2</sup>	91 €	93 €	2,5%
3.7	Démontage et réfection à l'identique de surface pavée	m <sup>2</sup>	196 €	201 €	2,5%
3.8	Forfait pour raccordement sur installation privée à la demande de l'abonné ou de la collectivité	Ft	68 €	70 €	2,5%
3.9	Fourniture de tube polyéthylène en tranchée déjà ouverte, fourreau ou élévation, diamètre 25 ou 32 mm, pour une longueur inférieure à 3 m, compris pièces de raccordement	Ft	16 €	16 €	2,5%
3.10	Plus value au prix 3.9 pour longueur supplémentaire, diamètre 25 ou 32 mm, au-delà de 3m	ml	3 €	3 €	2,5%
3.11	Fourniture de tube polyéthylène en tranchée déjà ouverte, fourreau ou élévation, diamètre 40 ou 50 mm, pour une longueur inférieure à 3 m, compris pièces de raccordement	Ft	39 €	40 €	2,5%
3.12	Plus value au prix 3.11 pour longueur supplémentaire, diamètre 40 ou 50 mm, au-delà de 3m	ml	6 €	6 €	2,5%
3.13	Fourniture de robinet d'arrêt, diamètre 15 ou 20 mm, compris pièces de raccordement	u	20 €	21 €	2,5%
3.14	Fourniture de robinet d'arrêt, diamètre 30 mm, compris pièces de raccordement	u	39 €	40 €	2,5%
3.15	Fourniture de robinet d'arrêt, diamètre 40 mm, compris pièces de raccordement	u	58 €	59 €	2,5%
3.16	Fourniture de robinet de puisage après compteur, col de cygne	u	62 €	64 €	2,5%
3.17	Fourniture d'un collier obturateur	u	69 €	71 €	2,5%
<b>REGARDS ET NOURRICES</b>					
<b>11</b>	<b>Fourniture et pose d'un regard de compteur, compris pièces de raccordement</b>				
11.1	Citerneau rectangulaire en polypropylène pour compteur de 15 à 40 mm - couverture haute résistance, classe A15, sous dépendance - console inox de support du compteur				
11.1.1	- pour compteur 15 à 20mm, ou pour nourrice 2 compteurs 15 mm	U	185 €	190 €	2,5%
11.1.2	- pour compteur 25 à 40mm, ou pour nourrice 3 à 6 compteurs 15 mm	U	289 €	296 €	2,5%
11.2	Citerneau rectangulaire en polypropylène pour compteur de 15 à 40 mm - couverture en fonte, classe B125, sous dépendance - console inox de support du compteur				
11.2.1	- pour compteur 15 à 20mm, ou pour nourrice 2 compteurs 15 mm	U	294 €	301 €	2,5%
11.2.2	- pour compteur 25 à 40mm, ou pour nourrice 3 à 6 compteurs 15 mm	U	399 €	409 €	2,5%
11.5	Regard compact hors gel pour compteur d'eau, profondeur mini 0,8m, tête réglable en hauteur et inclinable- robinetterie métallique - tampon classe résistance B125 - console inox de support du compteur	U	271 €	278 €	2,5%
11.6	Regard compact hors gel pour compteur d'eau, profondeur mini 0,8m, tête réglable en hauteur et inclinable- robinetterie métallique - tampon fonte classe résistance C250, sous voirie - console inox de support du compteur	U	312 €	320 €	2,5%
11.8	Borne non encastrée de comptage résistante au gel, porte pré isolée - robinetterie et serrure métallique - console inox de support du compteur	U	340 €	349 €	2,5%
11.10	chambre pour poste de comptage diamètre 60 à 100 mm, préfabriquée ou maçonnerie, y compris couverture classe B125 sous dépendance - le m <sup>2</sup> de surface intérieure	m2	557 €	571 €	2,5%
11.11	chambre pour poste de comptage diamètre 60 à 100 mm, préfabriquée ou maçonnerie, y compris couverture C250 sous voirie - le m <sup>2</sup> de surface intérieure	m2	681 €	698 €	2,5%
11.12	Fourniture et pose d'une porte de borne non encastrée à la demande de l'utilisateur et après acceptation du devis par l'utilisateur (y compris charnière, déplacement inclus)	U	124 €	127 €	2,5%
<b>12</b>	<b>Par point de comptage à installer (compteur exclus), Fourniture et pose de nourrice 2 à 6 compteurs 15 mm pour immeuble collectif, réalisée en polyéthylène électro-soudée, ou avec raccords laiton vissés, compris rail support inox, robinet d'arrêt verrouillable et clapet anti-retour type EA pour chaque compteur,</b>	U	66 €	68 €	2,5%

	unite	€ HT	€ HT	2024/2025	
<b>COMPTEURS</b>					
<b>21</b>	<b>Fourniture et pose d'un compteur neuf sur un branchement non équipé (ou moins-value pour non pose d'un compteur sur branchement neuf)</b>				
21.1	Compteur diamètre 15mm	U	105 €	108 €	2,5%
21.2	Compteur diamètre 20mm	U	147 €	151 €	2,5%
21.3	Compteur diamètre 30mm	U	262 €	269 €	2,5%
21.4	Compteur diamètre 40mm	U	399 €	409 €	2,5%
21.5	Compteur diamètre 60mm	U	679 €	696 €	2,5%
21.6	Compteur diamètre 80mm	U	994 €	1 019 €	2,5%
21.7	Compteur diamètre 100mm	U	1 244 €	1 275 €	2,5%
<b>22</b>	<b>Remplacement d'un compteur à la demande de l'abonné ou si détérioration (ouverture/démontage, incendie, chocs, introduction corps étranger, gel, retour d'eau chaude, ...)</b>				
22.1	Compteur de diamètre 15mm	U	139 €	142 €	2,5%
22.2	Compteur de diamètre 20mm	U	156 €	160 €	2,5%
22.3	Compteur de diamètre 25 et 30mm	U	296 €	303 €	2,5%
22.4	Compteur de diamètre 40mm	U	385 €	395 €	2,5%
22.5	Compteur de diamètre 60mm	U	656 €	672 €	2,5%
22.6	Compteur de diamètre 80mm	U	990 €	1 015 €	2,5%
22.7	Compteur de diamètre 100mm	U	1 244 €	1 275 €	2,5%
<b>23</b>	<b>Mise en place de la radio-relève dans les conditions de l'article 4.3 du RS</b>				
	U	182 €	187 €	2,5%	
<b>PROTECTION DU RESEAU</b>					
<b>31</b>	<b>Fourniture et pose d'un clapet anti-retour contrôlable de type EA sur un branchement non équipé - à la demande de l'abonné - (ou clapet à insert agréé antipollution NF de type EP, inclus douille de purge), après accord de la collectivité</b>				
31.1	Clapet de diamètre 15 mm et 20 mm	U	63 €	65 €	2,5%
31.2	Clapet de diamètre 25 mm et 30 mm	U	91 €	93 €	2,5%
31.3	Clapet de diamètre 40 mm	U	102 €	105 €	2,5%
31.4	Clapet de diamètre 60 mm	U	463 €	475 €	2,5%
31.5	Clapet de diamètre 80 mm	U	643 €	659 €	2,5%
31.6	Clapet de diamètre 100 mm	U	823 €	844 €	2,5%
31.7	Clapet de diamètre 150 mm	U	1 486 €	1 523 €	2,5%
<b>EXTENSIONS</b>					
<b>49</b>	<b>Mètre linéaire supplémentaire au-delà de l'extension préconisée par atlantic'eau à la demande de l'abonné</b>				
	U	40 €	41 €	2,5%	
<b>AUTRES PRESTATIONS</b>					
<b>51</b>	<b>Frais d'ouverture ou de réouverture de branchement (art 3.5 RS)</b>				
	U	64 €	66 €	2,5%	
<b>52</b>	<b>Frais de fermeture de branchement à la demande de l'abonné (art 3.5 RS) ou conformément au RS (art 1.4, 5.2, 5.3, 6.5, hors art 4.4)</b>				
	U	64 €	66 €	2,5%	
<b>53</b>	<b>Pénalité pour fermeture de branchement dans le cas d'un refus relatif à l'article 4.4 du RS</b>				
	U	106 €	106 €	0,0%	
<b>54</b>	<b>Frais de premier contrôle des installations privatives d'alimentation en eau, puits, forages, récupération eau de pluie ; déplacement inclus (art 5.3 RS)</b>				
	U	125 €	128 €	2,5%	
<b>55</b>	<b>Frais de deuxième contrôle des installations privatives d'alimentation en eau, puits, forages, récupération eau de pluie ; déplacement inclus (art 5.3 RS)</b>				
	U	84 €	86 €	2,5%	
<b>56</b>	<b>Pénalité pour déplacement en cas de refus d'accès à la propriété privée pour contrôle des installations privatives (art 5.3 et 6.5 RS)</b>				
	U	106 €	106 €	0,0%	
<b>57</b>	<b>Frais de vérification du bon fonctionnement du compteur (étalonnage sur banc) à la charge de l'abonné (art 4.5 RS)</b>				
	U	143 €	147 €	2,5%	
<b>58</b>	<b>Frais de rendez-vous pour lecture du compteur après deux années consécutives sans accès (art 4.3 RS)</b>				
	U	52 €	53 €	2,5%	
<b>59</b>	<b>Pénalité pour rendez-vous sans suite pour accès au compteur (art 4.3 et 6.5 RS)</b>				
	U	106 €	106 €	0,0%	
<b>60</b>	<b>Pénalité pour intervention illicite sur compteur ou dégradation du compteur (art 4.6 et art 6.5 RS)</b>				
	U	322 €	322 €	0,0%	
<b>61</b>	<b>Pénalité pour vol d'eau et piquage illicite sur installations publiques (art 1.4 et 6.5 RS)</b>				
	U	503 €	503 €	0,0%	
<b>62</b>	<b>Pénalité pour frais de relance (art 6.1 et 6.5 RS)</b>				
	U	53 €	53 €	0,0%	
<b>63</b>	<b>Forfait du premier jour pour consommation provisoire d'eau sur PI comprenant la fourniture, la pose, la dépose du compteur et du clapet anti-retour sur le PI</b>				
	U	132 €	135 €	2,5%	